



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 00.69 - 01.73

Sites : www.cgc-dgfiip.info / www.snc-dgfiip.info

Adresses mail : cgcdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

snccgcdgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

Démétropolisation – Acte III : le Ministre entre en scène...

Institué le 19 décembre dernier, le Comité Interministériel de sélection des collectivités candidates pour l'accueil de services DGFIP a contribué à l'établissement d'une première liste de 50 collectivités locales « lauréates » qui sera complétée dans les prochains mois par une seconde vague.

Le Comité interministériel de sélection s'est réuni pour la troisième fois aujourd'hui, 29 janvier 2020 sous la présidence de notre Ministre, Gérald Darmanin, accompagné d'Olivier Dussopt. Cette séance avait pour but d'officialiser la sortie d'une première liste des collectivités retenues dans le cadre de la démétropolisation.

Le classement et le choix des collectivités ont été déterminés à partir d'une série de critères dont le total maximum est de 1000 points. Les critères sont répartis entre plusieurs catégories : socio-économiques – immobiliers – conditions d'accueil des agents – conditions d'implantation et avis des autorités administratives locales (Préfet + DDFiP). Les critères « *accueil des agents* » totalise à lui seul 250 points grâce à nos efforts.

La CGC a fait état au Ministre de sa perplexité face à la contradiction entre les mouvements de réduction des effectifs dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité et la volonté affichée de ré-implanter des emplois DGFIP dans le cadre d'opérations d'aménagement du territoire ciblant des zones à revitaliser.

Le Ministre a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une contradiction mais d'une complémentarité en vue de réallouer des effectifs à la Province.

Le Directeur Général a ajouté que les services concernés de la DGFIP seraient soit de nouveaux services créés, soit des services issus de la nouvelle « *structuration* » de certains métiers.

Pour ce faire, une concertation s'établira avec les organisations syndicales de la DGFIP dans le cadre de prochains groupes de travail métiers (GT) dont le premier en date sera celui de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement qui se tiendra le 3 février prochain.

Le ministre et le DG ont indiqué que les mouvements de démétropolisation qui seront réalisés de manière progressive sur plusieurs années (2021-2026), feront l'objet d'un accompagnement attentif sur la mobilité des agents et leur accueil.

Nos interlocuteurs ont bien voulu indiquer en grandes masses, sans en préciser le détail, comment la DGFIP sera impactée. La démétropolisation concernera 2500 agents. La méthode consistera à concentrer les suppressions d'emploi sur Paris et la Région Parisienne, ainsi que dans les grandes métropoles régionales dans les années à venir, avec la volumétrie suivante :

=> 1.500 emplois sont appelés à disparaître en Région Parisienne
dont 500 postes sur Paris intra-muros ;

=> 1.000 autres suppressions d'emplois concerneront les métropoles régionales.

La CGC a évoqué à dessein, un peu provocatrice, une méthodologie « *d'assèchement* » des emplois. Le Ministre a rétorqué que de nombreux agents souhaitaient ne plus subir les affres de longs temps de transport et pouvaient aspirer à une affectation dans des zones plus attractives en termes de qualité de vie et d'environnement.

Le DG a complété le propos du Ministre sous l'angle des effectifs concernés. Il a fait état de 27.000 agents DGFIP implantés en Île de France et de 11.000 autres dans les grandes métropoles. Compte tenu du « turn over » observé dans les mouvements de mutations (14 % en Île de France), les agents ne seraient pas contraints de bouger s'ils ne le souhaitaient pas.

La CGC a de ce fait abordé la question cruciale du suivi de la mission déplacée et du besoin nécessaire de compétence des agents. Le Ministre et le DG n'ont pas réfuté ce point mais ont fait état du vieillissement de la population DGFIP, de la nécessité de son renouvellement et du temps offert pour former de nouveaux agents. Nous ne sommes pas entièrement convaincus par cette dernière affirmation.

L'administration s'est engagée à ce que les implantations soient pérennes, que les engagements des collectivités locales soient respectés, que les leviers d'accompagnement à la mobilité soient utilisés au maximum pour favoriser le succès de ces opérations.

La première liste des collectivités d'accueil sélectionnée comprend 50 villes dont la liste est publiée ce jour. Une liste complémentaire parmi 40 collectivités classées immédiatement après, sera établie d'ici le mois d'avril pour former la totalité du dispositif (cf. communiqué ULYSSE et liste publiée, également ci-jointe).

Parmi les premières villes du classement, citons : Dieppe, Troyes, Roanne, Valence, Mâcon, Alençon, Agen, Béthune, Saint-Dié-des-Vosges, Belfort, Pau ... La taille des villes sélectionnées est variable, s'échelonnant dans quelques rares cas à moins de 10.000 habitants pour dépasser exceptionnellement le seuil des 100.000. Le coeur de cible est majoritairement constitué de collectivités comprises entre 30.000 et 70.000 habitants.

Comme nous l'avons indiqué au ministre, nous sommes partagés entre :

=> le fait de reconnaître une utilité sociale dans la revitalisation de territoires de Province, parfois éprouvée par des suppressions d'emplois publics et militaires ou la perte d'activités économiques ;

=> mais aussi l'inquiétude des agents bien implantés dans leurs villes actuelles, s'inquiétant d'éventuels changements qui pourraient s'imposer à eux et à leurs familles.

Notre syndicat comme les autres OS, n'a pas voulu participer aux choix des collectivités. Nous étions présents pour garantir une certaine transparence dans le processus et nous assurer que les conditions d'accueil des personnels étaient bien prises en compte.

Les prochaines étapes seront donc à suivre attentivement, au regard, non plus seulement des implantations dans les collectivités locales choisies, mais de celui des services et métiers DGFIP concernés par le dispositif de démétropolisation.

Nous espérons que la concertation ne sera pas un vain mot et que l'écoute qui a prévalu au sein du Comité, serve d'exemple et de fil conducteur dans le cadre des prochaines concertations qui se dérouleront au sein de la DGFIP.

La CGC est engagée sur la voie du dialogue, de même que son partenaire UNSA, avec l'intention affirmée de la défense de l'intérêt de tous les agents.

Tout au long de l'année la CGC vous informe et vous représente au mieux de vos intérêts.

Soutenez-la ! Adhérez !

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***

Annexe : Liste des collectivités en dernière page

Liste des collectivités retenues par ordre alphabétique

N° de département	Collectivité	Population
47	Agen	33 569
61	Alençon	26 129
16	Angoulême	41 935
90	Belfort	48 973
24	Bergerac	27 269
25	Besançon	116 466
62	Béthune	25 186
46	Cahors	19 405
84	Carpentras	28 554
51	Châlons-en-Champagne	44 980
8	Charleville-Mézières	46 682
44	Châteaubriant	11 854
28	Châteaudun	13 077
36	Châteauroux	44 088
2	Château-Thierry	14 847
52	Chaumont	22 367
40	Dax	20 891
12	Decazeville	5 355
59	Denain	19 714
76	Dieppe	29 606
85	Fontenay-le-Comte	13 424
57	Forbach	21 627
23	Guéret	13 275
22	Guingamp	6 899
89	Joigny	9 850
2	Laon	25 193
53	Laval	49 692
62	Lens	30 689
43	Le Puy-en-Velay	19 115
87	Limoges	132 660
14	Lisieux	20 301
39	Lons-le-Saulnier	17 364
71	Mâcon	33 427
48	Mende	11 860
29	Morlaix	14 721
58	Nevers	33 235
60	Noyon	13 666
64	Pau	77 251
66	Perpignan	121 875
27	Pont-Audemer	10 436
56	Redon	8 889
42	Roanne	34 685
88	Saint-Dié-des-Vosges	19 748
65	Tarbes	40 318
7	Tournon-sur-Rhône	10 234
10	Troyes	60 640
26	Valence	62 477
55	Verdun	17 913
70	Vesoul	14 998
18	Vierzon	26 365